



Traite d'êtres humains: le Secrétaire général et plus de 70 délégations débattent des moyens de briser « les chaînes de l'exploitation »

Le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a souligné, ce matin, devant le Conseil de sécurité, l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et d'une coopération accrue pour lutter contre les nombreuses formes que revêt la traite d'êtres humains, dont les victimes sont autant les femmes vendues sur le marché aux esclaves de Daech, les migrants aux mains de réseaux criminels, les travailleurs domestiques exploités que les forçats qui bâtissent « les étincelants gratte-ciel » modernes.

Les délégations –plus de 70 d'entre elles se sont exprimées aujourd'hui- ont profité de ce débat consacré à la traite d'êtres humains dans les situations de conflit, qui se tenait au niveau ministériel, pour présenter leurs initiatives pour lutter contre un fléau qui touche 106 pays et dont 80% des victimes sont des femmes.

Selon la note de synthèse (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=S/2017/198>) distribuée par la présidence britannique du Conseil de sécurité*, 21 millions de personnes, dont 5,5 millions d'enfants, seraient victimes du seul travail forcé, générant chaque année 150 milliards de profits illicites.

Le Secrétaire général a entamé son intervention par une note personnelle en rappelant que son pays d'origine, le Portugal, avait été impliqué, pendant des siècles, « dans le cruel commerce des êtres humains », avant d'abolir l'esclavage au XIXe siècle. Face à la traite d'êtres humains, qui trouve dans les situations de conflit un « terreau fertile », le Secrétaire général a souligné la pertinence de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles. Cet instrument comprend en effet la première définition du crime de traite des personnes, a noté le Secrétaire général.

M. Guterres a par ailleurs défendu l'autonomisation des femmes par l'éducation, le respect des droits des minorités et la création de canaux de migration sûrs et licites pour remédier aux causes profondes de ce fléau. « Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut également nous aider à briser les chaînes de l'exploitation », a-t-il assuré.

De son côté, Mme Ilwad Elman, d'Elman Peace and Human Rights Centre, a déploré que l'esclavage ne soit pas considéré comme un crime dans son pays, la Somalie, qui est sous la menace d'une famine redoutable. « Femmes et filles sont souvent vues comme un butin de guerre », a-t-elle dit.

Le Commissaire indépendant de la lutte contre l'esclavage, M. Kevin Hyland, a joint sa voix à celle de M. Guterres pour appeler les États Membres à coopérer pour démanteler ces réseaux de criminalité organisée. Près de 70% de tous les migrants cherchant à rallier l'Europe depuis l'Afrique du Nord ont fait l'expérience d'une forme d'exploitation ou de traite d'êtres humains, a-t-il dit.

À l'instar de la plupart des intervenants, M. Hyland a plaidé pour une pleine mise en œuvre de la résolution 2331 (2016), dans laquelle le Conseil a engagé les États Membres à prendre des mesures immédiates pour prévenir et réprimer la traite d'êtres humains.

De son côté, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a souligné la nécessité de rendre la Convention précitée plus opérationnelle. Des cadres législatifs complets doivent être établis pour encourager et faciliter la coopération transfrontière, a-t-il dit.

Le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Sergiy Kyslytsya, a regretté que cette convention ne puisse pas s'appliquer sur les parties du territoire ukrainien échappant au contrôle de son gouvernement. « La Fédération de Russie est le seul pays du Conseil de l'Europe à ne pas avoir rejoint la Convention. »

La Ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes de la France, Mme Laurence Rossignol, a indiqué que son pays entendait compléter le cadre international en proposant un protocole additionnel à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce protocole concernerait les violences faites aux femmes, a précisé Mme Rossignol.

La Ministre de l'enfance, des personnes âgées et de l'égalité des sexes de la Suède, Mme Åsa Regnér, a, elle, exhorté les pays à adopter des législations ciblant les personnes qui « achèteraient du sexe » pour déplacer « la culpabilité de la personne exploitée à l'exploiteur ».

Parmi les autres initiatives évoquées, la déléguée des États-Unis a annoncé le lancement d'un appel d'offres en vue de financer des projets de lutte contre l'esclavage moderne par des organisations non gouvernementales. L'administration du Président Donald J. Trump mettra tout en œuvre pour mettre fin à ce fléau, a-t-elle assuré.

L'« Alliance 8.7 », qui vise à éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et le travail des enfants a été salué par les délégués, dont celui de l'Argentine. Ce dernier a par ailleurs annoncé que son pays accueillerait, du 14 au 16 novembre 2017, la quatrième Conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants.

Une note quelque peu dissonante est venue de la délégation de la Fédération de Russie, pour qui le Conseil de sécurité n'a pas pour mandat de se saisir de cette question. « L'Assemblée générale est l'instance la plus appropriée », a appuyé son homologue du Bélarus, en estimant que le Conseil n'était pas une « enceinte de dialogue ». À l'instar de la grande majorité des délégations, il a placé beaucoup d'espoir dans la réunion de haut niveau que doit organiser l'Assemblée plus tard cette année pour évaluer les efforts consentis dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

* S/2017/198

MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Traite d'êtres humains dans les situations de conflit: travail forcé, esclavage et autres pratiques similaires

Lettre datée du 7 mars 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/198)
(<http://undocs.org/fr/S/2017/198>)

Déclarations

« Je viens d'un pays qui, pendant des siècles, a été impliqué dans le cruel commerce des êtres humains », a affirmé M. ANTÓNIO GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, rappelant que le Portugal avait aboli l'esclavage au XIXe siècle. Il a affirmé que la traite d'êtres humains n'appartenait malheureusement pas au passé, ce fléau touchant 106 pays.

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), 21 millions de personnes seraient victimes du travail forcé et d'une exploitation extrême, générant chaque année 150 milliards de dollars de profits, a-t-il dit. Il a insisté sur les multiples formes que prend la traite d'êtres humains, dont la prostitution forcée, les mariages forcés et l'esclavage sexuel ou encore le trafic d'organes. « Les femmes et les filles en particulier sont ciblées encore et encore. »

Le Secrétaire général a ensuite déclaré qu'il y avait des traces de l'exploitation dans les « vêtements, la nourriture, les téléphones intelligents, les bijoux et autres biens de consommation ». « Les nouveaux gratte-ciel étincelants doivent une partie de leur éclat à la sueur des travailleurs forcés. » Indiquant que les situations de conflit armé étaient un terreau fertile pour la traite des personnes, il a rappelé que Daech avait organisé de véritables marchés aux esclaves et que Boko Haram avait argué que l'esclavage était licite.

« Fuyant le danger, les réfugiés et les personnes déplacées font face à de nouveaux dangers sur la route », a-t-il dit, mentionnant les trafiquants qui manipulent les individus aux fins d'exploitation sexuelle et de trafic de main d'œuvre. M. Guterres a dénoncé l'impunité qui prévaut encore, puisque, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), il y a très peu de condamnations pour ce type de crime. « L'absence d'enquêtes et de poursuites agressives ajoute à l'injustice et permet aux auteurs d'agir sans peur. »

S'agissant de la réponse à ce fléau, il a affirmé que les responsables mondiaux mettaient l'accent sur la lutte contre le trafic des stupéfiants plutôt que contre la traite d'êtres humains. Ils pensent en effet que le premier fléau touchera davantage leurs familles que le second, or cela n'est pas toujours vrai, a-t-il dit.

Le Secrétaire général a indiqué qu'un cadre juridique robuste était d'ores et déjà en place. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles comprennent la première définition du crime de traite des personnes et constituent un cadre pour le combattre et le prévenir de manière efficace, a estimé le Secrétaire général. En vertu du Statut de Rome, l'esclavage pourrait constituer un crime contre l'humanité.

Il a déclaré qu'il continuait ses efforts afin de prévenir et de remédier aux abus sexuels commis sous pavillon onusien. Puisque la traite d'êtres humains ne connaît pas de frontière, les États Membres doivent renforcer la coopération dans les domaines du maintien de l'ordre public, des enquêtes et du partage des renseignements, a-t-il dit.

M. Guterres a souligné la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités sous-jacentes qui alimentent ce phénomène, en autonomisant les femmes par le biais de l'éducation, en respectant les droits des minorités et en établissant des canaux de migration sûrs et licites. « Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut également nous aider à briser les chaînes de l'exploitation », a déclaré le Secrétaire général, en rappelant que trois objectifs de développement durable visaient à remédier à la traite des personnes.

Il a également assuré que l'ONU était déterminée à, non seulement soutenir les victimes, mais à intégrer leurs voix et leurs vues lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions contre la traite d'êtres humains. Alors que nous vivons un temps de division dans de nombreux domaines, la lutte contre la traite d'êtres humains doit nous unir, a conclu le Secrétaire général.

D'après le rapport mondial 2016 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la traite d'êtres humains, les migrants issus de pays avec un taux élevé de criminalité organisée ou touchés par des conflits sont plus vulnérables à la violence et à d'autres formes d'exploitation, a indiqué M. YURY FEDOTOV, Directeur exécutif de l'ONUDC. Pour les réseaux criminels dans le monde, la traite est une entreprise à faible risque et très fructueuse, « une perception renforcée par des taux de condamnation inexcusablement bas », a-t-il déploré.

Selon M. Fedotov, les États peuvent et doivent faire plus pour empêcher que les personnes ne deviennent la proie des trafiquants. Un certain nombre de mesures concrètes doivent être adoptées. En premier lieu, il faut rendre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole s'y rapportant plus opérationnels. Des cadres législatifs complets doivent être établis pour encourager et faciliter la coopération transfrontière.

Ensuite, a-t-il poursuivi, certaines lois nationales devraient pouvoir s'appliquer aux actions de citoyens à l'étranger, y compris dans les zones de conflit. Les lois contre la traite ne devraient pas seulement pénaliser la traite, mais aussi fournir une protection et un appui aux victimes. Par ailleurs, les pays doivent consacrer davantage de ressources à l'identification et à l'aide aux victimes, compte tenu des défis particuliers qui se posent dans les situations de conflit et des vastes mouvements de réfugiés et de migrants.

Enfin, a ajouté le Directeur exécutif, nous devons continuer à renforcer les capacités pour améliorer la justice pénale et mieux détecter, enquêter et juger les cas de traite. En octobre prochain, les États Membres vont évaluer le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale en 2010. Cet événement sera l'occasion de redoubler d'efforts pour lutter contre la traite dans les situations de conflit.

M. Fedotov a appelé les États Membres, le secteur privé et toutes les parties concernées à augmenter leur assistance à travers le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

L'ONUDC, a-t-il souligné, œuvre avec ses partenaires de l'ONU, y compris le Département des opérations de maintien de la paix, pour s'interroger de façon systématique sur les réponses à apporter à la traite. De plus, l'ONUDC renforce sa coordination au sein du système via le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

S'exprimant par visioconférence depuis Mogadiscio, en Somalie, Mme ILWAD ELMAN, d'Elman Peace and Human Rights Centre, a indiqué qu'en dépit de sa gravité, l'esclavage n'est toujours pas considéré comme un crime dans son pays, la Somalie, qui est également sous la menace d'une famine redoutable. Son organisation, a-t-elle expliqué, vient notamment en aide à des personnes déplacées par les hostilités avec le Mouvement des Chabab et par l'insécurité alimentaire.

Réfugiées dans des camps après avoir marché pendant des jours, voire des semaines, elles affirment avoir été victimes d'actes de torture et de violences sexuelles, qui se sont multipliées ces dernières années dans l'impunité la plus totale. Ainsi, de jeunes Somaliennes doivent subir des violences sexuelles pour franchir certains points de passage dans l'espoir de trouver de l'eau ou de quoi manger, a relaté Mme Elman.

Mme Elman a ensuite dit qu'elle s'était tout récemment entretenue avec les parents d'un enfant enrôlé par les Chabab et démobilisé depuis grâce au travail d'Elman Peace and Human Rights Centre. Quelques jours auparavant, les milices avaient exigé du père qu'il leur « donne » son autre fils de 10 ans. Refusant, le père a été réduit en esclavage pour sauver son fils. « Toutes les parties au conflit sont coupables de travail forcé ou d'esclavage », a accusé Mme Elman.

Femmes et filles sont souvent vues comme un « butin de guerre », elles sont mises enceintes par des miliciens avant d'être renvoyées dans leur communauté où leur réintégration pose problème. Selon l'intervenante, elles sont soumises à des travaux domestiques forcés et à la prostitution forcée, après qu'on leur a fait de fausses promesses. Elle a demandé au Conseil de sécurité de dénoncer l'utilisation de la traite, de faire rapport sur les mécanismes qui pourront être adoptés et de renforcer les capacités des responsables qui sont à même d'identifier les victimes, « y compris la société civile ».

M. KEVIN HYLAND, Commissaire indépendant de la lutte contre l'esclavage, a dit que le poste qu'il occupait venait d'être créé par le Royaume-Uni pour définir la réponse du Gouvernement britannique au fléau de la traite d'êtres humains, que ce soit au niveau national ou international. Soulignant que les organisations terroristes comme Daech se servaient de l'esclavage comme d'une tactique de guerre, il a expliqué que les conflits constituent un environnement propice à l'épanouissement de l'esclavage moderne, dans la mesure où le déplacement massif de populations vulnérables qui est le corollaire des conflits offre aux trafiquants de tout bord une cible privilégiée.

En octobre dernier, a précisé M. Hyland, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a indiqué que plus de 70% de tous les migrants cherchant à rallier l'Europe depuis l'Afrique du Nord avaient fait l'expérience d'une forme d'exploitation ou de traite d'êtres humains, principalement en Libye.

Les réseaux criminels tirent parti des situations de conflit et d'instabilité dans des régions comme la Syrie, le bassin du lac Tchad ou en Libye pour étendre leurs opérations en empruntant des itinéraires caractérisés par l'absence de gouvernance. Dans ce contexte, il est impératif que les États Membres fassent preuve de coopération transfrontalière pour perturber et démanteler ces réseaux de criminalité organisée, a indiqué le Commissaire, tout particulièrement les agences de renseignement et d'application des lois.

Selon lui également, la disposition de la résolution 2331 (2016) qui appelle à l'intégration de réponses proactives dans les réponses humanitaires est à mettre en œuvre intégralement.

Plus largement, a argué M. Hyland, il faut formuler une réponse stratégique, coordonnée et holistique au niveau international, en s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit une cible (8.7) pour lutter contre les formes d'esclavage moderne.

Mme LAURENCE ROSSIGNOL, Ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes de la France, a déclaré que les actions commises par Daech au Moyen-Orient ou par Boko Haram en Afrique illustraient, de manière dramatique, les liens qui existent aujourd'hui entre la menace à la paix et la sécurité internationales et la traite d'êtres humains.

Au niveau mondial, a ajouté Mme Rossignol, « la traite d'êtres humains est l'un des trafics les plus rentables, dont le chiffre d'affaires est estimé à 32 milliards de dollars, et les plus répandus ». En tirant profit de l'être humain et en le considérant comme une marchandise, les trafiquants violent, de façon manifeste et brutale, les droits de l'homme et alimentent les dynamiques des conflits.

La communauté internationale s'est investie fortement sur cette problématique depuis le début de notre siècle, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire reculer le fléau de la traite d'êtres humains.

Pour la France, la question de la traite d'êtres humains et de l'esclavage, en particulier des femmes et des enfants, revêt une importance majeure, a indiqué la Ministre, ajoutant que « 80% des victimes de la traite sont des femmes et des enfants ». Les défis sont connus, a-t-elle poursuivi: l'identification des victimes est embryonnaire; le dispositif de lutte est très inégalement organisé selon les territoires; malgré des progrès depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Palerme, encore trop peu de poursuites sont engagées sur le fondement de l'infraction de la traite d'êtres humains; les victimes elles-mêmes ne font pas toujours valoir leurs droits et sont trop souvent insuffisamment protégées.

Dans ce contexte, la coopération internationale doit s'intensifier à la fois pour renforcer la couverture géographique des législations assurant une protection effective contre les réseaux, mais aussi pour améliorer les coopérations opérationnelles pour les démanteler.

Prévention, protection et lutte contre l'impunité: ce sont les trois priorités de la diplomatie française en matière de lutte contre la traite des êtres humains, a rappelé la Ministre, qui a reconnu que « parce que la traite d'êtres humains fait désormais partie intégrante de la stratégie de certains groupes terroristes et alimente la criminalité transnationale organisée, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière dans la lutte contre ce fléau ».

L'adoption de la résolution 2331 (2016) a été un grand pas en avant pour mieux prendre en compte le lien entre la traite d'êtres humains, violences sexuelles et terrorisme. La France attend avec impatience le rapport qui sera élaboré par le Secrétaire général d'ici à la fin de l'année.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Président de la République a annoncé que la France proposerait un protocole additionnel à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui concernerait les violences faites aux femmes, afin de compléter le cadre international existant. « Mais nous devons nous assurer que les obligations qui découlent de ce cadre juridique sont effectivement mises en œuvre », a dit Mme Rossignol.

Mme DEMITU HAMBISSA, Ministre pour les femmes et les enfants de l'Éthiopie, a insisté sur la pertinence de ce débat, alors que se tient au Siège de l'ONU la session de la Commission de la condition de la femme. De nombreux Africains, y compris des femmes et des enfants, qui recherchent une vie meilleure en Europe ou au Moyen-Orient, sont victimes des terroristes et des réseaux criminels, a-t-elle dit.

La Ministre a insisté sur la nécessité de mettre en place un cadre robuste au niveau national pour lutter contre la traite d'êtres humains. Elle a évoqué les mesures prises par son pays à cette fin, dont la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

Les pays d'origine, de transit et de destination doivent également renforcer leur coopération s'agissant de l'identification, de la protection, du rapatriement et de la réintégration des victimes de la traite d'êtres humains, a continué Mme Hambissa.

Elle a souligné à cet égard l'importance du Plan d'action de Ouagadougou conclu par l'Union africaine et l'Union européenne, avant de plaider pour un appui humanitaire accru aux pays accueillant des réfugiés. Les réinstallations des réfugiés les plus vulnérables doivent être encouragées, a-t-elle affirmé.

En conclusion, la Ministre a souligné la nécessité de répondre aux causes profondes des conflits afin de mieux combattre la traite d'êtres humains.

Mme ÅSA REGNÉR, Ministre de l'enfance, des personnes âgées et de l'égalité des sexes de la Suède, s'est focalisée sur l'exploitation sexuelle qui vise en particulier les femmes, les filles et les jeunes garçons. Les impacts du trafic à des fins d'exploitation sexuelle sont différents des dommages causés par la traite pour d'autres formes d'exploitation.

Leur gravité est liée à la façon spécifique dont sont abusés les corps des femmes et des filles victimes de la traite. « Reconnaître que la traite d'êtres humains a une dimension genre très claire est important: toutes les actions contre la traite devraient avoir une approche genre », a dit Mme Regnér.

Elle a en outre souligné l'importance de ne pas créer un marché légal pour les trafiquants d'êtres humains. Elle a rappelé le débat en cours aux Nations Unies et ailleurs sur la nécessité de reconnaître la prostitution comme une profession. Le terme de « travailleur du sexe » est souvent utilisé dans ces débats. La politique suédoise sur cette question est claire: la

prostitution ne peut jamais être vue comme un emploi. La prostitution est toujours une exploitation.

La Ministre a exhorté davantage de pays « à envisager une législation ciblant les personnes qui achètent le sexe et à offrir un soutien à la personne exploitée déplaçant ainsi l'attention criminelle et la culpabilité de la personne exploitée à l'exploiteur ». Un autre élément essentiel est la responsabilité dans les situations de conflit et d'après conflit. La Suède appuie fermement la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro de l'ONU sur l'exploitation et les abus sexuels.

La Ministre a en outre souligné la situation des enfants en temps de conflit armé et le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants pour les conflits armés qui est l'une des pires formes de travail des enfants.

L'objectif de développement durable 8.7 demande d'éliminer ce fléau. « Nous avons aussi besoin de nous focaliser sur l'objectif 5 sur l'égalité des sexes et d'autres objectifs pertinents du Programme 2030 », a indiqué Mme Regnér.

Mme NIKKI HALEY (États-Unis) a commencé son intervention en évoquant le sort d'une jeune femme, Ramah, victime d'un réseau criminel qui lui a fait miroiter la possibilité d'une vie meilleure au Liban. « Elle n'est pas seule », a-t-elle rappelé, puisqu'on estime à 21 millions le nombre de celles et ceux qui sont pris au piège par l'esclavage moderne dans le monde, « y compris aux États-Unis », où des individus sont encore exploités.

Les groupes responsables de la traite d'êtres humains sont bien souvent les mêmes qui se livrent au trafic de stupéfiants et d'armes, a observé la représentante. Et le problème ne fait qu'empirer grâce aux nouvelles technologies, a poursuivi la représentante, en assurant que la lutte contre la traite fait partie intégrante de la politique étrangère des États-Unis.

Le Président Donald J. Trump a ainsi annoncé il y a quelques semaines que son administration mettrait tout en œuvre pour mettre fin à ce fléau. Mme Haley en a voulu pour preuve le fait que le Département d'État américain a l'intention de lancer un appel d'offres en vue de financer des projets de lutte contre l'esclavage moderne par des organisations non gouvernementales.

Il s'efforcera également de mobiliser les partenaires privés et des bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de cette initiative. Mais les bénéficiaires de ces aides devront se fixer des objectifs précis, la représentante soulignant que l'ambition est de réduire de moitié la traite en offrant simultanément un soutien aux victimes.

M. SERGIY KYSLYTSYA, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine, a dénoncé l'hypocrisie de nombreux gouvernements s'agissant la traite des femmes et des filles. Le phénomène de la traite, tel un virus virulent, est en pleine mutation, a-t-il dit. Il a demandé une approche sexospécifique pour remédier à ce défi, avant de louer les actions prises par le Conseil, telles que l'adoption de la résolution 2331 (2016).

L'impunité est inacceptable, car la répétition de ces crimes ne peut que créer un cercle vicieux, a-t-il affirmé. Il a jugé que la traite d'êtres humains était une menace à la stabilité internationale, les canaux utilisés pour la traite pouvant être un jour utilisés pour livrer des armes. La communauté internationale doit unir ses efforts, a-t-il dit.

Le Ministre a indiqué que l'Ukraine s'était dotée au cours des 10 dernières années d'un cadre juridique solide pour lutter contre la traite d'êtres humains, rejoignant plusieurs instruments internationaux, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Ces instruments ne peuvent malheureusement pas être mis en œuvre dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, a-t-il dit. Il a estimé que les trois années d'agression russe avaient conduit à des risques accrus de traite d'êtres humains à Donetsk et Louhansk. La présence internationale dans ces zones doit intégrer cette question dans ses efforts de surveillance et mieux former son personnel, a-t-il dit.

En conclusion, le Ministre ukrainien a rappelé que la Fédération de Russie n'était pas dotée d'un mécanisme d'enquête et de poursuite des auteurs et était le seul pays du Conseil de l'Europe à ne pas avoir rejoint la Convention précitée.

Mme MADINA ABYLKASSYMOVA, Vice-Ministre de l'économie du Kazakhstan, a souhaité une meilleure collaboration entre le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et les États Membres et une meilleure gestion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Elle a appelé les États Membres à adhérer au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles. Elle a estimé que la justice ne pouvait à elle seule faire face à ce problème si nous ne sommes pas en mesure d'éradiquer la pauvreté.

Elle a dit l'importance de la résolution [70/291 \(http://undocs.org/fr/A/RES/70/291\)](http://undocs.org/fr/A/RES/70/291) sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale a reconnu le lien entre traite des personnes, la criminalité organisée et le terrorisme et s'est déclarée préoccupée de ce que, dans certaines régions, des terroristes puissent tirer profit de la criminalité transnationale organisée, notamment de la traite d'êtres humains.

La Ministre a jugé indispensable de former les Casques bleus à la réalité de la traite pour pouvoir y faire face. Elle a dit l'importance de la lutte contre la traite d'êtres humains au niveau régional en expliquant que la Kazakhstan était partie à l'Alliance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) contre la traite d'êtres humains.

Elle a ajouté que son pays avait aussi initié le processus d'Almaty qui sert de plateforme à neuf pays pour coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

M. GORGUI CISS (Sénégal) a déclaré que les conflits sévissant dans différentes régions du monde sont malheureusement des vecteurs de la traite d'êtres humains. Les migrations, qui en sont la conséquence, se traduisent par la perte d'opportunités économiques et l'exacerbation de violences sexistes, exposant les populations vulnérables à diverses formes d'esclavage. C'est tout particulièrement vrai des femmes et des filles, qui sont victimes de violences sexuelles, et des garçons, enrôlés de force dans des groupes armés non étatiques.

Le Sénégal s'est dit préoccupé par l'implication croissante de tels groupes dans le phénomène de la traite, dans le but souvent d'« humilier » une communauté religieuse ou ethnique donnée. Il est donc impératif, selon M. Ciss, de mener une lutte déterminée et concertée contre de telles pratiques, qui constituent une violation grave des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Le représentant a ainsi appelé à la mise en œuvre de la résolution 2331 (2016).

Outre la ratification de la plupart des instruments juridiques internationaux pertinents, Dakar dispose d'une législation efficace pour réprimer la traite des personnes et le trafic des migrants, a expliqué M. Ciss, en soulignant qu'elle avait été actualisée en 2005 pour compléter le code pénal. À ce dispositif, a-t-il dit, s'ajoute un ensemble de mesures, dont le Centre d'écoute et d'orientation pour les enfants en situation difficile.

M. LIU JIEYI (Chine) a rappelé que les femmes et les enfants étaient les premières victimes de la traite d'êtres humains. La communauté internationale doit appuyer les pays confrontés à ce fléau et renforcer les capacités en matière de contrôle des frontières, a-t-il dit. Il a encouragé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et ONU-Femmes à fournir aux pays concernés un appui technique et financier, dans le respect de leur mandat.

S'agissant de la « lutte cruciale » contre les groupes terroristes, le délégué de la Chine a demandé l'adoption de normes uniformes et d'une approche de tolérance zéro vis-à-vis de ces groupes. « Nous devons démanteler les réseaux financiers des organisations criminelles et priver les groupes terroristes de tout accès à Internet », a-t-il dit.

En conclusion, le représentant chinois a souligné la nécessité de régler par le biais du dialogue les conflits qui ne font qu'alimenter la traite d'êtres humains.

M. SACHA SERGIO LLORENTY SOLÍZ (Bolivie) a déclaré que la plupart des victimes de la traite d'êtres humains étaient des femmes, un phénomène lié à la prolifération des dérives « néolibérales » du monde moderne. Mais ce fléau est également, d'après lui, le fait des groupes armés non étatiques, qui tirent parti des migrations et des déplacements de populations.

Selon le représentant, certains pays, en fermant leurs frontières, « en érigeant des murs », alimentent la montée en puissance de groupes terroristes qui tirent parti d'une telle situation. Il faut, a-t-il dit, enquêter sur l'existence de « paradis fiscaux » qui permettraient à des organisations terroristes de financer leurs activités.

La délégation a en outre rappelé la proposition du Président Evo Morales de promouvoir le concept de « citoyenneté universelle », qui fera l'objet, mi-juin, d'une conférence internationale « pour un monde sans murs », à laquelle tous les États Membres et la société civile sont invités à participer.

M. KORO BESSHO (Japon) a rappelé qu'en vertu de la résolution 2331 (2016) les États Membres avaient l'obligation de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Cette convention fournit un cadre universel et met en exergue l'importance de l'assistance pour la mettre en œuvre, a-t-il poursuivi.

À cet égard, le délégué du Japon a indiqué que son pays avait fait une promesse de don de 23 millions de dollars à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin de renforcer les capacités des forces de l'ordre en particulier dans les pays africains.

Cette somme devrait être décaissée à la fin de ce mois, a-t-il déclaré. Il a également mentionné l'appui apporté par le Japon à l'Organisation internationale pour les migrations, notamment en Somalie.

En conclusion, M. Bessho a réaffirmé la volonté ferme de son pays de combattre la traite d'êtres humains.

M. SEBASTIANO CARDI (Italie) a exhorté le Secrétaire général d'assurer le suivi nécessaire de la mise en œuvre de la résolution 2331 (2015) qui a mis en lumière les liens entre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et les réseaux de la traite. Il a ainsi souhaité que des mesures soient prises systématiquement par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité chargés de la lutte antiterroriste et des sanctions, ainsi que par les agences spécialisées et les Rapporteurs spéciaux chargés respectivement des questions des violences sexuelles dans les conflits et des enfants dans les conflits armés.

Le représentant a également prôné une approche complète de la traite d'êtres humains. On attend de toute urgence une réponse concertée sur le plan international, a-t-il fait savoir, avant d'indiquer que son pays soutenait l'organisation du débat de haut niveau sur la Convention de Palerme qui se tiendra en juin à New York. Il a en outre souligné la nécessité pour les juridictions nationales de garantir que les auteurs de ces crimes soient tenus responsables de leurs actes.

M. Cardi a ensuite jugé important d'axer les mesures sur les victimes, en tenant compte des spécificités du genre et en étant attentifs aux enfants. Il a signalé le lancement par l'Italie du « réseau des femmes médiatrices dans la Méditerranée », dans le but de renforcer la sécurité et le respect des droits de l'homme dans cette région.

Enfin, il a mentionné le projet appelé « corridor humanitaire » qui donne un accès sûr et légal à l'Italie pour les personnes qui fuient le conflit syrien. C'est à la fois un acte de solidarité et un moyen de lutter contre la traite.

M. EVGENY T. ZAGAYNOV (Fédération de Russie) a déclaré que la traite reste un défi majeur, les revenus issus de celle-ci servant à financer les activités de groupes terroristes ou armés à travers le monde. Il s'est félicité que la réunion ait lieu à 10 jours de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Selon le représentant, il faut simultanément s'attaquer aux causes profondes de l'esclavage moderne tout en luttant contre les réseaux criminels qui en tirent parti, en mettant l'accent sur trois fronts: la prévention, l'assistance aux victimes et la répression pénale. Dans le contexte de cette lutte, « l'un des partenaires privilégiés de l'État est la famille », a indiqué le représentant.

La délégation a ensuite annoncé l'organisation, plus tard cette année, d'une conférence à Moscou sur la question de la traite, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Fédération de Russie a ensuite expliqué qu'elle participait au financement des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies, en particulier celles menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui prêche une assistance aux États en faisant la demande, qu'ils soient des pays « de provenance ou de destination » de la traite.

S'il a salué la tenue, en octobre prochain, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la traite, le représentant a toutefois rappelé que le Conseil de sécurité n'avait pas pour mandat de se saisir de cette question.

Après avoir rejeté les accusations de l'Ukraine, la délégation russe a affirmé pour sa part que le thème de la réunion d'aujourd'hui était, en réalité, pleinement d'actualité pour ce pays, « en particulier pour ceux qui ne peuvent revendiquer leur identité nationale » sous peine d'être réprimés.

La délégation a dénoncé le « blocus des transports » et la levée supposée des mesures de protection sociale dont Kiev serait responsable dans l'est de l'Ukraine, en espérant que le Gouvernement reviendrait sur ces décisions.

M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a insisté sur les formes de plus en plus complexes prises par la traite des personnes, celle-ci étant un « crime hybride ». « Mon pays a ratifié tous les instruments juridiques internationaux visant à lutter contre ce fléau, dont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles », a-t-il affirmé.

L'Égypte a en outre lancé en 2016 une stratégie nationale de lutte contre la traite d'êtres humains associant entités gouvernementales et organisations de la société civile. Il a invité le Conseil à lutter contre toutes les formes de traite des personnes, avant d'affirmer que la Convention précitée devait être au fondement des efforts internationaux.

La communauté internationale doit accroître ses efforts pour lutter contre le financement des groupes terroristes, a-t-il dit. Le délégué a déclaré que la traite des femmes et des filles n'avait aucun lien avec une religion en particulier et a appelé à lutter contre les tentatives de groupes terroristes visant à établir un tel lien.

En conclusion, M. Aboulatta a souhaité que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) s'acquitte de ses tâches de manière plus efficace.

La traite d'êtres humains, le travail forcé et l'esclavage moderne sont « des aberrations sociales et politiques » qui se manifestent aussi dans des pays en paix, a déclaré M. LUIS BERMÚDEZ (Uruguay). Dans les situations de conflit, les victimes sont encore plus vulnérables face aux terroristes et aux réseaux criminels.

Soucieux de combattre ce fléau, il a salué la coordination croissante entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, et avec la Commission de consolidation de la paix.

D'après M. Bermúdez, il faut s'attaquer aux causes structurelles qui génèrent les conflits, telles que l'absence d'autorité étatique, la pauvreté, l'inégalité, le manque d'accès à l'éducation ou à la participation politique.

En outre, les opérations de paix doivent être dotées de mandats adéquats pour pouvoir identifier, protéger et aider les victimes de la traite, surveiller et signaler ce type de situations, et appuyer les autorités dans le développement de leurs capacités.

Le représentant a appelé tous les états ne l'ayant pas encore fait à adhérer au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) et à ratifier les instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le travail forcé.

Enfin, il a mis l'accent sur la nécessité d'aider les victimes de la traite à se réintégrer dans la société. « Les droits de toutes les victimes de la traite doivent être au centre des efforts pour prévenir et combattre la traite des personnes », a-t-il insisté.

M. MATTHEW RYCROFT (Royaume-Uni) a déclaré que l'esclavage moderne était un phénomène qui faisait fi « des frontières et des juridictions » et existait dans le monde entier, y compris le sien. « Pauvreté, conflits, instabilité »: voilà les raisons de la souffrance pour tant de personnes, en particulier dans les États où la bonne gouvernance est mise à mal, a estimé le représentant britannique.

« Aussi avons-nous besoin d'une approche cohérente », a préconisé M. Rycroft, qui a dit attendre avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la traite des personnes et de l'esclavage moderne, rapport qui sera rendu public un an après l'adoption par le Conseil de la résolution 2331 (2016).

S'il s'est félicité de l'existence de plusieurs autres instruments à la disposition de la communauté internationale, dont le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale en 2010, la délégation a toutefois estimé qu'il fallait faire davantage au niveau national.

Il a donc engagé les États Membres ne l'ayant pas encore fait à ratifier le Protocole de l'OIT relatif au travail forcé. Il a également plaidé pour que la question à l'ordre du jour revienne avec insistance dans les débats organisés à l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Mme FABIANA TUÑIEZ, Présidente du Conseil national des femmes de l'Argentine, a recommandé de mener une lutte holistique pour régler le problème de la traite d'êtres humains, ce qui veut dire qu'il faut impliquer tous les intervenants à tous les niveaux. Elle a indiqué que son pays était fermement engagé dans ce sens, précisant qu'un comité exécutif avait été créé en 2013 pour tout ce qui concerne la lutte contre la traite et l'exploitation des personnes, ainsi que la protection et l'assistance aux victimes.

De même, en juillet 2016, un conseil fédéral pour la lutte contre la traite a été convoqué pour la première fois en vue d'élaborer une stratégie fédérale dans ce domaine. En Argentine, a-t-elle indiqué, 80% des victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes et des enfants.

La représentante a appuyé l'initiative « Alliance 8.7 » dont le Royaume-Uni est à l'origine et dont la mission est d'éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et le travail des enfants.

Concernant ce dernier, elle a assuré que son pays luttait dans ce domaine et indiqué qu'il accueillerait, du 14 au 16 novembre 2017, la quatrième Conférence mondiale sur l'éradication soutenue du travail des enfants, sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Elle a par ailleurs rappelé que l'Argentine avait joué le rôle de cofacilitatrice, avec l'Islande, pour l'adoption de la résolution 70/291 en 2016 par l'Assemblée générale, un texte qui exprime sa préoccupation quant au fait que, dans certaines régions, les terroristes peuvent bénéficier de la criminalité organisée transnationale, dont la traite.

Mme MICHAELIA CASH, Ministre de la femme et de l'emploi de l'Australie, a déclaré qu'elle venait de créer le Groupe de travail sur les travailleurs migrants qui élaborera des stratégies et améliorera la lutte contre l'exploitation des travailleurs vulnérables.

L'Australie a également lancé une enquête pour savoir si elle devrait suivre l'exemple du Royaume-Uni et adopter une législation pour lutter contre l'esclavage. La candidature de l'Australie au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020 témoigne de son engagement ferme à promouvoir et à protéger les droits de la personne à l'échelle internationale.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande travaillent avec les pays de la région pour éradiquer le travail forcé. En partenariat avec la société civile et les forums régionaux, l'Australie travaille pour éliminer les facteurs de vulnérabilité, renforcer les capacités des autorités locales et aider les victimes de ces crimes. Cela inclut la lutte contre la criminalité transnationale, la corruption et le renforcement des cadres de gouvernance et des systèmes de justice pénale.

Un élément clef est le Processus de Bali qui reconnaît la nécessité de travailler avec le secteur privé, y compris pour la promotion et la mise en œuvre de pratiques de travail humaines et non abusives tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

« Nous avons besoin d'une stratégie mondiale contre la traite et une meilleure coordination des données et du financement. Nous devons encourager et soutenir les efforts des Nations Unies pour renforcer la coordination et développer une réponse internationale plus stratégique et cohérente », a proposé Mme Cash.

Mme LYDIA MUTSCH, Ministre de l'égalité des chances du Luxembourg, a déclaré que les personnes déplacées, quel que soit leur statut, personnes déplacées internes, migrants ou réfugiés, étaient particulièrement vulnérables. Il conviendra de garder cela à l'esprit lors de l'adoption en 2018 du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Dans le cadre européen, le Luxembourg s'engage contre le trafic qui affecte les migrants et les réfugiés. Il est ainsi en train de renforcer sa participation à l'opération SOPHIA en mettant à disposition un deuxième avion de surveillance maritime. Cette opération de l'Union européenne autorisée par le Conseil de sécurité vise à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants de personnes en Méditerranée. Elle a déjà sauvé des milliers de vies humaines.

« Au niveau national, notre politique de lutte contre la traite d'êtres humains passe par une approche horizontale, qui associe l'ensemble des acteurs concernés. Nous avons mis en place depuis 2009 un comité de suivi interministériel, dont le travail a débouché notamment sur l'adoption par le Gouvernement d'un plan d'action national contre la traite d'êtres humains en décembre 2016 », a indiqué Mme Mutsch, qui a ajouté qu'elle a aussi présenté, avec le Ministre de la justice, une stratégie d'encadrement de la prostitution qui prévoit de renforcer le cadre législatif.

Un projet de loi qui envisage en particulier de sanctionner le client d'une victime de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est à l'étude au Parlement.

Mme DOLORS MONTSERRAT, Ministre de la santé, des services et de l'égalité de l'Espagne, s'est référée à la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité sur la traite d'êtres humains dans les zones en proie à un conflit, adoptée en décembre dernier sous la présidence de son pays. Ce phénomène éveille l'intérêt des médias, surtout quand il est le fait de groupes terroristes comme Daech, Boko Haram ou les Chabab, a-t-elle reconnu. Néanmoins, la société civile a noté que la réponse de l'ONU restait fragmentée.

Préconisant « un changement de culture institutionnelle » à l'ONU, la Ministre a souhaité davantage d'informations sur la traite des personnes commise par des groupes armés dans des situations de conflit. Ainsi l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ou le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) doivent-ils mieux coordonner leurs travaux.

Au-delà du Conseil de sécurité, les États Membres doivent aussi renforcer la coopération entre leurs services de renseignement, de police et judiciaires. Pour sa part, l'Espagne a adopté fin 2015 un nouveau plan intégral de lutte contre la traite d'êtres humains. Les victimes, a-t-elle insisté, doivent être placées au cœur des politiques en matière d'aide et de reddition de comptes.

Mme YOHANA SUSANA YEMBISE, Ministre pour l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance de l'Indonésie, a évoqué l'expérience de son pays, qui copréside aux côtés de l'Australie le Processus de Bali, qui a récemment établi un groupe de travail pour la désorganisation des réseaux criminels impliqués dans la traite de personnes.

Au cours de la « période préliminaire d'action conjointe », l'Indonésie a ainsi conduit, en coopération avec huit autres États membres de l'organisation sous-régionale, des opérations conjointes d'application des lois contre des réseaux de criminalité organisée.

Son pays, a poursuivi la représentante, est par ailleurs sur le point de ratifier la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) contre la traite de personnes, en particulier les femmes et les enfants.

Mme LIA OLGUTA VASILESCU, Ministre du travail et de la justice sociale de la Roumanie, a plaidé pour la pleine utilisation des mécanismes existants de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. La traite des personnes dans les situations de conflit mine l'état de droit et contribue au développement d'autres formes de criminalité organisée, a-t-elle dit, en demandant une « réaction forte ».

Elle a souligné la centralité de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles et l'inclusion de la première définition au niveau international de la traite des personnes. L'examen de haut niveau du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, en octobre prochain, sera une bonne occasion pour évaluer les efforts consentis, a déclaré la Ministre.

Elle a défendu des politiques migratoires adéquates permettant de répondre à la demande dans certains secteurs économiques et d'empêcher l'exploitation des travailleurs migrants. Enfin, elle a souligné l'expérience de son pays dans la conduite des campagnes de prévention dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes.

M. JAN CHVOJKA, Ministre des droits de l'homme, des opportunités égales et la législation de la République tchèque, a expliqué que son pays avait adopté en 2016 une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains en mettant l'accent sur le travail forcé et le trafic d'enfants. Il a cité la mise en place d'un programme national de protection qui bénéficie chaque année à une cinquantaine de victimes de la traite d'êtres humains.

Soulignant l'importance de la prévention, il a indiqué que le Gouvernement tchèque soutenait financièrement des organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la prévention et l'information. Une des activités de prévention est le conseil social à des victimes potentielles de la traite par le biais de centres gérés par des ONG spécialisées dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

Mme FATMA BETÜL SAYAN KAYA, Ministre de la famille et des politiques sociale de la Turquie, a rappelé que son pays, en raison de sa situation géographique, était touché de manière négative par le phénomène de la traite et des pratiques qui lui sont liées. Pour y remédier, le pays est, au niveau international, devenue partie à la Convention de Palerme et à ses protocoles, et, au niveau régional, a mis en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains depuis février 2016.

À l'échelle nationale, a poursuivi la Ministre, la Turquie a entrepris dès 2002 d'établir un Groupe de travail sur la lutte contre la traite d'êtres humains, avant d'appliquer deux plans d'action nationaux pertinents. Ces plans, a-t-elle expliqué, intègrent les normes internationales en vigueur pertinentes.

En outre, a encore noté la Ministre, un département pour la protection des victimes de traite d'êtres humains a été créé pour mettre pleinement en œuvre la directive gouvernementale, adoptée en mars 2016, relative à la lutte contre la traite et la protection des victimes.

M. VALENTIN RYBAKOV, Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, a estimé que la question examinée ce jour n'entrait pas dans les compétences du Conseil. L'Assemblée générale est l'instance la plus appropriée, a-t-il jugé, d'autant que celle-ci doit organiser plus tard dans l'année une réunion de haut-niveau pour évaluer les efforts consentis dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

Rappelant que les États disposaient de ressources inégales dans cette lutte, il a plaidé pour une coopération et un dialogue accrus, estimant que le lieu de ce dialogue ne pouvait être le Conseil. Peu d'États considèrent le Conseil comme étant une instance de dialogue, a-t-il affirmé.

En conclusion, le délégué du Bélarus a jugé contreproductive la multiplication des initiatives dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes.

Au nom également du Danemark, de l'Islande, de la Finlande et de la Suède, Mme LAILA BOKHARI, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège, a dit que les organisations internationales et les instruments tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée devaient être plus efficaces pour assurer une meilleure coopération au niveau international et répondre aux réalités transfrontalières de la traite.

La représentante a dit la nécessité de combiner des outils sécuritaires et de développement pour faire face à ce fléau et améliorer la coopération pour un meilleur partage des informations entre pays et entités de l'ONU. Elle a mis l'accent sur la dimension genre de la traite en se félicitant qu'elle fût reconnue par la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité.

Elle a dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait une plateforme pour faire face de manière plus holistique à la traite des êtres humains avant de préciser que l'objectif de développement durable 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, appelait à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, ainsi qu'à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

En accord avec les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), Mme Bokhari a aussi dit la nécessité de mieux impliquer les femmes et les jeunes dans les activités de consolidation de la paix et les actions de lutte contre la traite d'êtres humains.

Mme MARÍA EMMA MEJÍA VÉLEZ (Colombie) a indiqué qu'en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en 2015, la communauté internationale avait pris aussi des mesures pour lutter contre la traite des personnes.

La représentante a reconnu que son pays n'était pas à l'abri de ce fléau et avait ainsi pris des mesures visant à lutter contre la traite d'êtres humains notamment en matière de renforcement de capacités et de prévention dans le cadre d'une approche intégrale entre les pays.

Elle a également insisté sur l'importance de la responsabilité et la nécessité de poursuivre les auteurs de ces crimes qui doivent être punis.

Mme CATARINA MARCELINO, Secrétaire d'État à la citoyenneté et à l'égalité du Portugal, a déclaré que son pays avait fait des efforts significatifs pour prévenir et lutter contre la traite d'êtres humains, notamment à travers la mise en œuvre de plusieurs plans nationaux, et une implication grandissante de son secteur privé et de sa société civile.

En 2008, a-t-elle dit, son pays a ainsi créé l'Observatoire de la traite d'êtres humains, tandis que le troisième plan national d'action est en cours pour l'exercice 2014-2017. De plus, s'est enorgueillie Mme Marcelino, les efforts entrepris par le Portugal dans la lutte contre la traite d'êtres humains ont été reconnus par plusieurs organisations, tout récemment par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite d'êtres humains.

M. CARLOS SERGIO SOBRAL DUARTE (Brésil) a mis l'accent sur la vulnérabilité face à la traite d'êtres humains des populations déplacées par les crises et les conflits. Il a appelé à une meilleure coopération internationale pour promouvoir des approches intégrées en matière de paix et de sécurité en s'attaquant aux causes sous-jacentes des conflits.

Il a dit la nécessité de tirer les leçons des effets déstabilisateurs des opérations militaires de la communauté internationale en faisant état, notamment, de la situation en Libye. Il a appelé à promouvoir l'universalité de la Cour pénale internationale (CPI) comme moyen de promouvoir la redevabilité à tous les niveaux.

Le représentant du Brésil a invité le Conseil de sécurité à tenir compte des mandats de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme en matière de lutte contre la traite, avant de mettre l'accent sur l'expertise de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il faut aussi tout mettre en œuvre pour que les victimes de la traite puissent reprendre leur vie dans la dignité et l'espoir.

M. TÊTE ANTÓNIO, Observateur permanent de l'Union africaine, a rappelé que selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), 21 millions de personnes, dont 5,5 millions d'enfants, seraient victimes du seul travail forcé, générant chaque année 150 milliards de dollars de profits illicites.

Il a salué l'importance de la résolution 2331 (2016), par laquelle le Conseil a insisté en particulier sur l'exploitation sexuelle dans le contexte de la traite et son utilisation comme tactique terroriste par Daech et d'autres groupes armés et terroristes.

Notant que ce phénomène avait été exacerbé par la récente crise des réfugiés, l'observateur de l'Union africaine a appelé à une nouvelle action déterminée aux niveaux national, régional et international au nom de la dignité humaine. Il a dit que la lutte contre la traite d'êtres humains était un défi délicat à relever pour le continent africain avec 3,7 millions d'Africains.

vivant dans des conditions d'esclavage.

Mme URMILA BHOOLA, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, a décrit le fléau de l'esclavage en relatant l'histoire des femmes et des filles victimes de Boko Haram au Nigéria. Elle a demandé ce que pouvait faire le Conseil de sécurité pour combattre ce fléau. La communauté internationale devrait faire en sorte que les différentes formes de l'esclavage aient une réponse mondiale.

Pour ce faire, elle a exhorté les États Membres à dialoguer dans le cadre de la « plateforme 5.2 » consacrée à réaliser l'objectif 5.2 de développement durable en vue d'« éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ».

La réalisation de cet objectif peut aider à atteindre les autres objectifs, a dit Mme Bhoola, qui a demandé que le Conseil de sécurité veille à ce qu'une aide humanitaire et des mesures économiques pour endiguer le fléau soient prises. Elle a aussi plaidé pour que les auteurs de crime d'esclavage rendent des comptes et a souligné l'importance de la prévention, de la protection et de l'appui aux victimes.

Mme MADINA JARBUSSYNOVA, Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a estimé que quelle que soit leur efficacité, les efforts nationaux ne pourront pas s'attaquer à la complexité de la traite d'êtres humains. Il est impératif que les différents acteurs s'engagent dans des efforts multidisciplinaires, multisectoriels et transnationaux dans lesquels l'ouverture, la collaboration et le partage des pratiques exemplaires sont la norme pour veiller à des enquêtes efficaces, des poursuites en temps voulu et l'identification rapide des victimes.

La Représentante spéciale a parlé du projet « combattre la traite d'êtres humains sur les routes de la migration » de l'OSCE dans le cadre duquel plus de 200 agents de l'ordre, procureurs, inspecteurs du travail, enquêteurs financiers et représentants de la société civile ont été formés dans un intense exercice de simulation. Les enseignements tirés seront dûment partagés avec le personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, a-t-elle promis.

Elle a aussi attiré l'attention sur le fait que la Conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite d'êtres humains prévue cette année à Vienne mettra l'accent sur la traite des enfants. Comme dans la région de l'OSCE, une victime sur cinq est un enfant, la Conférence de Vienne a pour objectif d'améliorer la cohérence des efforts internationaux et de faire des recommandations plus intégrées, plus efficaces et plus précises pour répondre comme il se doit à la traite des enfants et ce, dans le respect des droits de l'homme.

Mme JOANNE ADAMSON, de l'Union européenne, a affirmé que la traite d'êtres humains était une violation grave des droits de l'homme et une forme tout aussi grave de la criminalité organisée: un business très rentable qui peut corrompre l'ordre juridique d'un État et créer « un déficit de souveraineté ». La déléguée a mis l'accent sur la prévention, ajoutant que toute autre approche viendrait trop tard pour les victimes.

Dans ce cadre, la poursuite systématique des responsables de la traite doit être vue comme un élément dissuasif essentiel. On ne peut accepter la culture de l'impunité et, en s'attaquant aux profits générés par les trafiquants, on peut porter un coup fatal. Il faut pour cela tracer les fonds et mobiliser tous les outils et techniques d'investigation pour poursuivre et traduire en justice les responsables.

L'Union européenne a mis en place un cadre politique et juridique ambitieux et global, soucieux de l'égalité des sexes et sensible au sort des enfants. Les mesures contre les trafics font partie intégrante de la politique extérieure de l'Union et de son aide. La représentante s'est particulièrement attardée sur une action conjointe Union européenne-Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), un projet de 10,5 millions d'euros mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans 13 pays.

Parlant des efforts de l'Union pour redresser la situation en Libye, en Syrie et dans les régions frappées par Daech et Boko Haram, la représentante a estimé qu'il fallait bien comprendre les liens entre les organisations terroristes et la criminalité organisée. Il y a un marché pour « la marchandise » de la traite, a poursuivi la déléguée, appelant à des enquêtes, des poursuites et des condamnations.

Combattre ce crime, c'est combattre la demande, par exemple, par un marché du travail soucieux de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes et des filles. Il faut traiter les victimes de la traite comme les titulaires de droits qu'elles sont, a-t-elle conclu.

M. GEORG SPARBER (Liechtenstein) a déclaré que, comme plus de 70% des victimes de la traite d'êtres humains étaient des femmes et des filles, il était important d'explorer les dimensions de genre de l'esclavage moderne qui était le principal sujet à l'ordre du jour d'une manifestation de niveau ministériel organisée conjointement par le Royaume-Uni, le Nigéria et le Liechtenstein hier.

En outre, comme le marché du travail forcé génère actuellement un profit annuel de 150 milliards de dollars, il est évident qu'une approche nouvelle doit impliquer les institutions financières pour détecter et perturber les flux financiers associés à la traite des personnes.

Pour explorer cette voie, le Liechtenstein, avec l'Université des Nations Unies (UNU), organisera, à la fin de ce mois, un atelier qui verra la participation de régulateurs, d'enquêteurs et de procureurs, ainsi que d'États Membres et de représentants de la société civile pour discuter du rôle du secteur financier dans la lutte contre l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et

le travail forcé, et les mesures qui peuvent être prises pour combattre ces crimes.

Le résultat de l'atelier sera un ensemble de recommandations concrètes et pratiques pour aider le secteur financier, les régulateurs et les autres parties prenantes dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains.

M. GHOLAMALI KHOSHROO (République islamique d'Iran) a dit que ce phénomène mondial de la traite d'êtres humains, qui allait croissant, n'était que le symptôme de facteurs sous-jacents dont les agressions et les interventions étrangères. « Ce sont bien ces agressions et interventions étrangères qui sont sources de déstabilisation, fragilisant les sociétés et poussant les populations à fuir, lesquelles deviennent ainsi des victimes des acteurs de la traite », a insisté le représentant de l'Iran.

Il a aussi dit que les récents conflits observés en Afrique du Nord avaient favorisé le développement de nombreux groupes armés et de terroristes qui se sont livrés à l'exploitation d'êtres humains. Il a dit la responsabilité première des gouvernements de protéger les droits des migrants et des réfugiés.

Le représentant de l'Iran a estimé que le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes était un document fondamental pour lutter contre ce fléau.

Pour s'attaquer au problème de la traite d'êtres humains dans les situations de conflit, M. SVEN JÜRGENSON (Estonie) a estimé que la communauté internationale devait se concentrer simultanément sur la prévention, la protection et les poursuites. Il a appuyé les efforts entrepris par le Secrétaire général pour améliorer la capacité d'action rapide de l'ONU dans la prévention des conflits violents, et pour lier la réforme de l'architecture de paix et de sécurité à la réforme du système de développement de l'Organisation.

S'agissant de la protection des victimes, le Conseil de sécurité pourrait favoriser une plus grande cohérence à l'échelle du système de l'ONU en travaillant directement avec les titulaires de mandats, dont le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres agences pertinentes.

Par ailleurs, le représentant a souligné que c'est aux États qu'il revient au premier chef de poursuivre en justice les responsables de la traite et d'agir pour « empêcher que la culture de l'impunité ne s'étende ».

Mme KATALIN ANNAMÁRIA BOGYAY (Hongrie) a affirmé que la traite d'êtres humains constituait un crime cynique, sophistiqué et complexe qui nécessite des actions modelées s'appuyant sur toutes les opportunités des nouvelles technologies. Elle a appelé à éviter les doublons entre les organismes des Nations Unies, en regrettant la réalité d'une concurrence contreproductive entre certains dans la lutte contre la traite.

La gravité et la complexité de ce mal exige des efforts plus cohérents et mieux coordonnés de la part des Nations Unies, a insisté la représentante de la Hongrie. Elle a jugé indispensable de renforcer le Groupe interinstitutions et d'appliquer le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. « Nous devons sensibiliser les populations et rendre le crime de la traite le plus visible possible à travers le monde », a-t-elle encore déclaré.

Mme MALEEHA LODHI (Pakistan) a déclaré que le Plan mondial d'action des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes demeurait un instrument pertinent. Son approche holistique et globale qui prévoit des composantes de prévention, de protection, des poursuites et des partenariats reste d'actualité. La communauté internationale doit assurer que les victimes dans leur quête de sécurité et de protection au-delà des frontières ne deviennent pas des proies faciles pour la traite de personnes et les abus.

Comme ces menaces semblent venir des groupes terroristes transnationaux, une réponse mondiale bien organisée et coordonnée est nécessaire. Une collaboration étroite entre les États assurera le succès de cette approche.

Un défi fondamental pour la communauté internationale serait de trouver le juste équilibre entre les droits de l'homme et les aspects de la lutte contre la traite d'êtres humains. Les victimes doivent être protégées et non pénalisées. Des efforts concertés devraient être faits pour lutter contre les causes sous-jacentes de ces crimes, a dit la représentante.

Mgr BERNARDITO CLEOPAS AUZA, Observateur permanent du Saint-Siège, s'est dit inquiet face au sort des communautés chrétiennes yézidies et autres minorités religieuses au Moyen-Orient. Le refus de rendre justice contre les auteurs de ces crimes laisse perplexe. L'observateur s'est aussi étonné de la facilité avec laquelle les armes arrivent entre les mains des auteurs de ces crimes. Il a appelé les États à faire en sorte que les flux d'armes envers les groupes terroristes et autres se tarissent.

Pour ce faire, il a demandé l'application des conventions et des traités internationaux sur la vente d'armes. Dénonçant une communauté internationale qui n'est pas à la hauteur du défi, l'observateur du Saint-Siège a demandé à faire beaucoup plus pour sensibiliser l'opinion publique, à mettre en place une coordination entre les États Membres et à aider les travailleurs sociaux qui prennent en charge les victimes.

Il a exhorté le Conseil de sécurité à jouer un rôle plus visible qui est de préserver la sécurité et à prévenir les conflits.

M. SCHULZ (Allemagne) a jugé indispensable la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et notamment son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air. Il a estimé que le Groupe interinstitutions était un instrument important pour promouvoir la collaboration entre les organismes

des Nations Unies et les États Membres en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Il a appelé à saisir l'opportunité en 2017 de la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et de la réunion de haut niveau qui se tiendra au mois d'octobre pour définir les nouvelles mesures les plus idoines d'octobre pour lutter contre la traite.

Le représentant de l'Allemagne a indiqué que son pays offrait des permis de résidence aux victimes de trafic et avait adopté en 2016 de nouvelles initiatives pour renforcer la protection des femmes et des enfants.

M. PHILIPP CHARWATH (Autriche) a établi le lien entre trafic des migrants et traite d'êtres humains dont la lutte exige une migration bien gérée et la recherche de solutions aux causes de la migration clandestine. Il a, à cet égard, attiré l'attention sur une session informelle qui se tiendra à la fin de cette année à Vienne, dans le cadre du processus devant conduire à l'adoption du pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Pays de transit et de destination, l'Autriche a amélioré la formation des agents de l'ordre et du personnel des centres d'enregistrement, en mettant un accent particulier sur l'identification des victimes de la traite des êtres humains. Dans le même temps, elle a intensifié la coopération internationale, en créant, entre autres, à Vienne, un bureau opérationnel conjoint qui est une plateforme régionale et un point de contact pour les enquêteurs des pays d'origine, de transit et de destination.

Après avoir souligné que ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont les premières victimes de la traite d'êtres humains, le représentant a prévenu que dans les situations de conflit armé, cette traite était également utilisée comme stratégie contre les minorités ethniques et religieuses.

L'Autriche continue donc de plaider pour une approche centrée sur les victimes avec un accent sur la prévention et la protection. Dans les situations de conflit, l'établissement des responsabilités et la justice transitionnelle sont les clefs d'une paix durable, a souligné le représentant. Comprendre les corrélations entre conflit, traite et autres formes de criminalité transnationale organisée est essentiel pour améliorer la prévention et la lutte contre ces phénomènes, a-t-il poursuivi.

Il a salué le travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'expertise des organisations non gouvernementales. Il a insisté sur l'importance du Protocole de Palerme en ce qu'il définit la traite d'êtres humains et met l'accent sur la prévention, la protection des victimes et la poursuite des criminels. Il a conclu en encourageant tous les États à contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la traite.

M. GUSTAVO MEZA-CUADRA (Pérou) a annoncé que le Congrès de son pays avait adopté le 6 janvier 2017 une loi pénalisant les crimes d'exploitation sexuelle et de traite d'êtres humains. Notant que la traite d'êtres humains était toujours liée à d'autres crimes à caractère transfrontalier, le représentant du Pérou a jugé indispensable la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Il a aussi cité les initiatives prises par le Pérou pour parvenir à des accords bilatéraux avec tous ses voisins en vue de faire face à tous les aspects de la criminalité transfrontalière.

Dans la lutte contre la traite d'êtres humains, M. MASUD BIN MOMEN (Bangladesh) a préconisé notamment de mettre les victimes au cœur des efforts des Nations Unies et de ses États Membres. Ceux-ci doivent aussi mettre l'accent sur la lutte contre les trafics frontaliers, a suggéré le représentant, qui dit attendre avec intérêt le pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières prévu d'être adopté en 2018.

Dans la lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes, le représentant a estimé qu'il était nécessaire de s'appuyer sur les outils existants et continuer le plaidoyer pour que soient respectés les instruments juridiques pertinents. Il a exhorté au renforcement des réseaux de renseignement entre les États Membres pour mieux combattre les flux financiers illicites.

Avant de terminer, il a souligné l'importance de se pencher sur la nécessité de lutter contre les racines de ce fléau.

M. BOGUSŁAW WINID (Pologne) a indiqué que trois questions étaient très importantes lorsque l'on s'attaquait à la forme moderne d'esclavage: la sensibilisation et le renforcement de la prévention, l'identification, l'investigation et la poursuite appropriées de ces crimes, et la protection et le soutien aux victimes.

Tous ces objectifs exigent des efforts communs des gouvernements, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des survivants, des dirigeants communautaires et religieux. Des stratégies sur mesure capables d'atteindre les populations à risque affaiblissent les réseaux criminels internationaux et renforcent l'état de droit, la paix et la sécurité.

« C'est notre responsabilité commune de lutter contre les effets déshumanisants de l'esclavage moderne et d'assurer que les voix des victimes soient entendues », a terminé le représentant.

M. EMMANUEL ROUX, Représentant spécial de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) auprès des Nations Unies, a rappelé que le phénomène de la traite d'êtres humains contenait toujours deux volets: un humanitaire et un criminel. « C'est dans ce contexte qu'INTERPOL joue un rôle essentiel par son partenariat avec les organes des Nations Unies pour répondre aux enjeux opérationnels et d'application de la loi, tout en tenant toujours le plus grand compte de l'aspect humanitaire », a-t-il précisé.

Il a ajouté que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) était un partenaire crucial de l'unité d'INTERPOL dédiée à la traite d'êtres humains en précisant que la sous-direction des « communautés vulnérables » se concentrait sur la traite d'êtres humains sous toutes ses formes.

Il a indiqué que chacun des sept bureaux régionaux d'INTERPOL hébergeait un officier spécialisé dans la matière. Il a précisé qu'INTERPOL pouvait aussi assister les services de police des États lors de leur déploiement tactique pour démanteler les réseaux criminels à l'œuvre derrière la traite d'êtres humains, particulièrement actifs en zones de conflit.

Il a expliqué qu'INTERPOL allait conduire en 2017, au profit de l'Ukraine, un projet en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) centré sur le trafic de migrants et que le Groupe d'experts sur la traite d'êtres humains, animé par INTERPOL, avait été étendu, en janvier 2017, pour inclure aujourd'hui plus de 50 États membres. « Sa prochaine rencontre se tiendra les 15 et 16 mars 2017 à Lisbonne, et sera notamment financée par le Département d'État américain », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, M. Roux a précisé qu'INTERPOL déployait et mettait en œuvre toute une gamme de produits et de services pour assister ses États membres dans leur combat contre la criminalité liée à la traite d'êtres humains. Il a cité les Notices d'INTERPOL, outil permettant une assistance mondiale pour traquer les criminels et les suspects, localiser les personnes disparues ou rassembler des informations en matière d'investigation et des bases de données contenant des informations nominatives ou sur les documents de voyage perdus, falsifiés ou volés, ou bien encore des empreintes digitales, des profils ADN, ou des outils d'analyse des images d'abus d'enfants.

Il a aussi mentionné des solutions technologiques pour connecter les agents d'application de la loi à tous ces outils, y compris aux points de passage frontières via le réseau sécurisé I-24/7. Il a ajouté que la récente opération de renforcement des frontières initiée et animée par INTERPOL, nommée Adwenpa 2, centrée sur l'Afrique de l'Ouest, avait récemment conduit à l'arrestation de trafiquants d'êtres humains et à la saisie de drogues, de voitures volées, d'argent liquide en quantités, ainsi que de biens contrefaits.

M. MARC PECSTEEN DE BUYTSWERVE (Belgique) a dit que la lutte contre la traite d'êtres humains avait été intégrée au Plan d'action national de la Belgique sur le thème « Femmes, paix et sécurité ». Il a mis l'accent sur l'importance d'une meilleure coopération internationale en matière pénale, en rappelant que son pays, en collaboration avec l'Argentine, les Pays-Bas et la Slovénie, avait lancé une initiative en faveur d'un traité international contraignant sur l'entraide judiciaire et l'extradition dans le cadre de crimes contre l'humanité, crimes de génocide et crimes de guerre.

Il s'est dit persuadé que l'avènement d'un tel traité serait de nature à favoriser une meilleure coopération dans les enquêtes et poursuites menées dans le domaine de la traite d'êtres humains

M. RY TUY (Cambodge) a dit que les efforts de son gouvernement en matière de lutte contre le fléau de la traite des personnes et de l'esclavage se concentraient sur la prévention, la protection et les poursuites. S'agissant de la prévention, les mesures devraient s'attaquer aux causes profondes de ce fléau. Mais la prévention des conflits reste la meilleure solution pour éviter la traite des personnes, a estimé le représentant.

Il a ajouté, concernant la protection des populations à risque, qu'elle reposait sur la mise en œuvre des conventions internationales en général et en particulier de l'objectif de développement durable 5.2 pour « éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation », de l'objectif 8.7 pour « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes » et de l'objectif 16.2 pour « mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ».

Le représentant du Cambodge a ajouté qu'il était essentiel d'assurer des services psychologiques et des soutiens économiques aux victimes de la traite des personnes et de l'esclavage moderne. Soulignant l'importance d'éviter la stigmatisation des victimes, il a indiqué que les poursuites des auteurs de ces crimes pouvaient renforcer la lutte contre la traite de personnes.

M. JERRY MATTHEWS MATJILA (Afrique du Sud) a estimé que la traite d'êtres humains dans les situations de conflit participe d'un « cercle vicieux » qui exige un effort uni, concerté et constant de la communauté internationale. La lutte contre cette traite nécessite des solutions aux défis du développement et une réflexion sur les interventions extérieures que le monde a vues en Libye, en Iraq et en Syrie et qui ont conduit à la multiplication du nombre des réfugiés et des déplacés.

L'Afrique du Sud tient à souligner le rôle de l'Union africaine qui a adopté en 1981 la Charte des droits de l'homme interdisant l'esclavage et la traite des êtres humains. Cette Charte a été complétée par celle sur le bien-être de l'enfant africain et par le Protocole sur les droits de la femme qui comprend des dispositions spécifiques sur la protection des femmes et des enfants. Le représentant a aussi cité le Plan d'action de Ouagadougou de 2006.

L'Afrique du Sud, a-t-il poursuivi, qui a adhéré à tous les traités pertinents de l'ONU, s'en est inspirée pour adopter en 2013 sa première législation globale sur la traite d'êtres humains. Le pays a également été parmi les 13 premiers États à participer au Plan d'action de 2016 sur la prévention de la traite des êtres humains et du trafic des migrants. Elle conseille d'ailleurs au Conseil de sécurité d'adopter une position plus ambitieuse contre « l'alliance du mal » qui réunit les terroristes, les trafiquants et les groupes armés. Il s'agit, s'est expliqué le représentant, de s'attaquer aux revenus de la traite.

Mme BESIANA KADARE ([Albanie](#)) a indiqué que la violence sexuelle avait été utilisée de manière systématique durant le conflit au Kosovo pour terroriser les populations civiles. Elle a regretté le caractère fragmenté de la réponse des Nations Unies au problème de traite d'êtres humains. Elle a regretté le fait que ce phénomène ne cesse de se développer dans le monde. Elle a estimé que la traite des êtres humains était une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Elle a dit que la société civile, le secteur privé et les médias devraient être nos principaux partenaires en matière de prévention et protection des victimes. Elle a indiqué que l'Albanie, le Monténégro et le Kosovo venaient de s'accorder sur la mise en commun de procédures unifiées afin de protéger les victimes de la traite au niveau transfrontalier.

M. NEVILLE MELVIN GERTZE ([Namibie](#)) a dit l'importance de la résolution 70/291 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale a reconnu le lien entre traite des personnes, criminalité organisée et terrorisme. Il a aussi souligné la pertinence de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité qui insiste, en particulier, sur l'exploitation sexuelle dans le contexte de la traite et son utilisation comme tactique terroriste par Daech et d'autres groupes armés et terroristes.

Il a estimé que la traite d'êtres humains était avant tout le fruit de l'absence de bonne gouvernance. Ce dernier a souligné le rôle des objectifs de développement durable pour éliminer la pauvreté et les problèmes économiques qui déstabilisent les sociétés.

M. GEORGI VELIKOV PANAYOTOV ([Bulgarie](#)) a souligné qu'en tant que frontière extérieure de l'espace européen, son pays accordait une attention particulière au lien entre conflit et traite d'êtres humains et appuyait activement les efforts menés par l'ONU pour mettre fin aux crises politiques et sécuritaires qui ont conduit à une hausse des flux migratoires.

L'identification rapide des victimes est la priorité de la Commission bulgare de lutte contre la traite. La Bulgarie est d'ailleurs, a affirmé le représentant, le pays d'Europe qui a le cadre institutionnel le plus complet sur la lutte contre la traite d'êtres humains. La Bulgarie a en effet été un des pionniers européens en matière de législation contre un phénomène « sexué » puisque ce sont en effet les femmes et les filles qui forment la majorité des victimes dans le pays comme ailleurs.

La Bulgarie a aussi mis en place un mécanisme de coordination de l'aide aux enfants non accompagnés et victimes de la traite. Dans les mois à venir, un nouveau centre spécialisé devrait voir le jour pour offrir protection, aide et réintégration aux enfants victimes de la traite.

Mme MARIAM JASHI ([Géorgie](#)) a indiqué que son pays occupait le deuxième rang, en 2016, de l'indice du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite d'êtres humains et la dix-septième place sur 167 pays en matière d'actions les plus efficaces pour mettre fin à la traite d'êtres humains.

La représentante a ensuite relevé quatre facteurs de réussite de l'action nationale: un engagement politique durable, une approche multisectorielle et multipartite pour contrer la traite des personnes, une attention particulière sur les enquêtes proactives et la sensibilisation sur la traite, qui est une mesure essentielle de prévention.

L'occupation illégale des régions géorgiennes de Tskhinvali en Ossétie du Sud et de l'Abkhazie par la Fédération de Russie limite la lutte du Gouvernement contre la traite d'êtres humains, a dénoncé la représentante.

M. OMAR HILALE ([Maroc](#)) a souligné que les situations de conflit n'étaient malheureusement pas les seules causes de la traite d'êtres humains. Il a ajouté l'instabilité politique, l'impasse économique, sociale et institutionnelle, les violations systématiques des droits de l'homme, la corruption, l'impunité, le non-respect des résultats des élections ou encore l'emprisonnement des dissidents politiques.

Saluant les efforts du Conseil de sécurité, le représentant a tout de même estimé que ce dernier devait renforcer son action sur plusieurs niveaux. Il doit promouvoir une meilleure gestion de la réponse aux crises urgentes, en tenant compte de tous les aspects, en particulier la gestion collective, humaine et responsables des déplacements. Il doit aussi mobiliser l'engagement politique pour résoudre les conflits, en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes affectées et des victimes de la traite, avec un accent particulier sur le développement économique et social.

Une attention particulière doit être prêtée aux instruments de prévention des conflits, dont l'état de droit, la justice, l'accès aux services publics et le respect des droits de l'homme. Enfin, il faut une coopération internationale plus engagée pour faire face au caractère transfrontalier du fléau de la traite d'êtres humains.

Le Maroc, a conclu le représentant, a mis à jour son cadre législatif, notamment à travers la loi de juin 2016 qui comprend des définitions plus larges de la traite d'êtres humains et des concepts d'exploitation et de victime. Cette loi comprend également des condamnations, des mesures préventives et des dispositions qui ont conduit à la création d'une commission consultative auprès du Chef de gouvernement.

M. RAFAEL DARÍO RAMÍREZ CARREÑO ([Venezuela](#)) a souligné que la traite d'êtres humains était le corollaire des activités terroristes qui sont menées dans le monde entier, accusant aussi certains États d'être responsables de cette situation. L'une des causes de ce fléau est l'interventionnisme de certains pays en vue d'entraîner la chute de régimes, provoquant ainsi l'expansion de groupes terroristes, comme cela a été le cas en Iraq, en Libye, en Syrie et dans la région du Sahel, a-t-il affirmé.

Pour la délégation, il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène tout en mettant en place un mécanisme de reddition des comptes et en facilitant le relèvement socioéconomique des pays touchés. M. Ramírez Carreño s'est, en conclusion, félicité de l'existence du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui représente une « référence » et sera réexaminé en cours d'année.

M. RICHARD GALBAVÝ (Slovaquie) a déclaré que, plus que jamais, des politiques et des mesures concertées sont nécessaires pour prévenir et réprimer l'esclavage sous toutes ses formes. Au niveau national, la Slovaquie a renforcé son code pénal et a établi un « institut de coordination contre la traite », a indiqué le représentant.

Mme LEOTEAU (Panama) s'est dite en faveur de l'interdiction des mariages précoces, avant de rappeler que son pays avait ratifié la Convention de Palerme. Le Panama, qui est un pays de passage et d'accueil pour les migrants, est bien conscient de ses vulnérabilités, a-t-elle dit. Selon la déléguée, le Conseil devrait exhorter les États Membres à rejoindre et ratifier cette convention.

Elle a ensuite prôné une politique de tolérance zéro face aux abus sexuels commis sous pavillon onusien et appelé le Conseil des droits de l'homme à intégrer pleinement la question de la traite d'êtres humains dans le cadre de son examen périodique universel. Enfin, elle a souligné le rôle clef du Programme de développement à l'horizon 2030 dans la lutte contre la traite des personnes.

M. RAZAQ SALMAN MASHKOOR (Iraq) a déclaré que son pays avait adopté, en 2012, une loi contre la traite, qui comprend un volet répressif, un volet de prévention et un volet d'assistance aux victimes.

Il a ensuite appelé les États Membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce que s'emploie à faire l'Iraq, en liaison avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Zainab Hawa Bangura. À la suite d'un accord signé le 23 septembre 2016, celle-ci, accompagnée d'un groupe d'experts, s'est rendue récemment en Iraq, a indiqué le délégué.

M. MOUNZER MOUNZER (République arabe syrienne) a vivement regretté que le Conseil de sécurité n'ait pas condamné les attaques terroristes qui ont frappé Damas ces derniers jours. Le Conseil est entravé dans son travail par ses membres occidentaux, a-t-il dit. Il a accusé la Turquie d'utiliser le défi des migrants comme un moyen de pression afin de parvenir à ses fins.

Le délégué a insisté sur les atrocités endurées par les Syriens dans les zones contrôlées par les groupes terroristes, avant de dénoncer les activités criminelles grandissantes se déroulant dans les camps pour personnes déplacées. Il a plaidé pour la pleine mise en œuvre de la résolution 2331 (2016) avant d'appeler de ses vœux une solution syrienne pour la Syrie. Certains pays doivent cesser leur appui aux groupes terroristes agissant en Syrie, a conclu le délégué.

Mme ALYA AHMED SAIF AL-THANI (Qatar) a rappelé que la traite des personnes est une grave violation des droits de l'homme et une menace pour les populations les plus vulnérables. Des centaines de personnes sont victimes d'exploitation dans leurs tentatives périlleuses de se rendre à l'étranger, comme c'est le cas des réfugiés syriens, a dénoncé la représentante.

Pour sa part, le Qatar s'engage à renforcer la cohérence de son action dans ce domaine, comme en témoigne son soutien au Plan d'action mondial et les amendements considérables que le Gouvernement a apportés à sa législation pour bannir la traite.

La délégation a ensuite fait état du degré de coopération élevé du Qatar contre ce fléau, soulignant par exemple son appui au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Elle a réitéré que la communauté internationale doit redoubler d'efforts concertés pour mettre fin à la traite, mais aussi aux conflits qui en sont la cause.

M. AHMED ABDELRAHMAN AHMED ALMAHMOUD (Émirats arabes unis) a affirmé que l'exploitation des plus vulnérables, en particulier des femmes, était fondamentalement liée aux idéologies extrémistes qui posent une menace existentielle pour la région. Il a détaillé l'action conduite par le Comité national créé en 2007 pour combattre la traite d'êtres humains et mieux protéger les victimes dans son pays. Des abris ont été construits, dans lesquels les victimes peuvent recevoir un appui médical et psychologique, a-t-il dit.

S'agissant des efforts internationaux de prévention, il a souligné l'importance de la coopération avec les pays où la traite d'êtres humains trouve son origine. L'ONU doit prendre la tête des efforts visant à promouvoir la coopération internationale, a affirmé le délégué.

En conclusion, le délégué a exhorté le Conseil à intensifier son action face à la traite d'êtres humains.

M. JOE MCHUGH, Ministre d'État pour la diaspora et le développement extérieur de l'Irlande, a déclaré que la traite d'êtres humains était une réalité qui devait être combattue. La sensibilisation et le renforcement des capacités seront au cœur de notre réponse aux cas de traite d'êtres humains, de travail forcé et d'esclavage moderne.

La traite des personnes continuera si l'on ne donne pas la priorité à la prévention, a ajouté le Ministre, qui a estimé que l'impunité restait un facteur de ce fléau. Le principe de la reddition des comptes est la clef de la prévention, a-t-il ajouté. Les systèmes judiciaires nationaux doivent être équipés pour respecter les normes internationales et coutumières de justice dans les cas de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne.

« Nous devons également prendre une réponse basée sur le genre contre la traite d'êtres humains », a encore indiqué M. McHugh, qui a rappelé que la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants engageait tous les États à assurer que « nos réponses aux grands mouvements de réfugiés et de migrants intègrent une perspective de genre ». Cela n'implique pas seulement des mesures supplémentaires de sécurité et de réponse. Cela signifie aussi la participation des femmes aux politiques et aux programmes de lutte contre la traite d'êtres humains.

M. CHO TAE-YUL (République de Corée) a estimé que tous les États Membres, en particulier ceux qui sont directement touchés par des conflits ou parties à des conflits, doivent coopérer pour lutter contre la traite d'êtres humains dans les situations de conflit. Par ailleurs, une approche coordonnée est essentielle, notamment par l'intermédiaire d'agences internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou INTERPOL, a préconisé le représentant.

Enfin, la recherche de solutions au fléau de la traite ne devrait pas être entreprise sans qu'une protection et une assistance ne soient offertes aux victimes, a relevé M. Cho. Pour sa part, le Gouvernement coréen a pris des mesures ces dernières années pour renforcer ses efforts en ce domaine, comme l'illustrent les changements apportés à son code pénal visant à criminaliser la traite, ainsi que sa ratification de la Convention contre la criminalité transnationale organisée en 2015.

Parallèlement, en tant que Présidente de la Commission de consolidation de la paix, la République de Corée a indiqué que cet organe ferait de cette question un élément important de ses délibérations prochaines pour les situations de pays inscrites à son ordre du jour.

Mme CHULAMANEE CHARTSUWAN (Thaïlande) a souligné les efforts « immenses » de son pays pour accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement, en particulier dans le secteur de la pêche. Sur le plan international, la Thaïlande a mis l'accent sur la coopération bilatérale, régionale et internationale pour lutter contre la traite d'êtres humains, a-t-elle dit, avant d'appeler à la pleine mise en œuvre de la résolution 2331 (2016).

La déléguée a demandé que le personnel du maintien de la paix déployé sur le terrain reçoive une formation appropriée afin d'identifier les victimes de la traite. Elle a en outre appelé à une meilleure collecte des données s'agissant de la traite des personnes afin de mieux identifier les tendances à l'œuvre et d'élaborer les réponses les plus adéquates.

Enfin, Mme Chartsuwan a appelé de ses vœux à une meilleure coordination des efforts des différentes entités onusiennes engagées dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

M. MOHAMED SIAD DOUALEH (Djibouti) a indiqué qu'en 2015, lors de la sixième réunion du Processus consultatif régional sur les migrations organisée à Djibouti, les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avaient décidé de redoubler d'efforts pour combattre la traite des personnes et le trafic de migrants, en réfléchissant notamment aux moyens de maintenir la paix et la sécurité et de renforcer la résilience à la sécheresse grâce à la science.

Son gouvernement, a-t-il dit, a promulgué une nouvelle loi contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en remplacement de la loi en date de 2007, qui prévoit désormais des peines d'emprisonnement de 5 à 10 ans pour les individus qui se seront rendus coupables d'un tel trafic.

Après avoir parlé des efforts du Gouvernement dans la lutte contre la traite d'êtres humains, Mme IRENE SUSAN BARREIRO NATIVIDAD (Philippines) a ajouté que la protection des quatre millions de travailleurs migrants philippins contre la traite et l'exploitation est une priorité pour le pays.

Cette protection est offerte par la loi, les arrangements internationaux, la coopération avec les pays de destination et des initiatives dans des forums multilatéraux.

Avec les États-Unis et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires sur la migration dans les pays en crise, le Gouvernement a amélioré l'aide aux migrants dans des pays en conflit ou victimes de catastrophes naturelles. Les principes directeurs et les pratiques tirent parti des compétences et des atouts des différentes parties prenantes pour sauver des vies, accroître la protection et réduire les vulnérabilités, y compris face aux trafics des migrants.

Le pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière donnera aussi l'occasion de renforcer la coopération internationale pour permettre aux migrants de traverser les frontières en toute sécurité et de les empêcher de tomber dans les bras des trafiquants, a estimé la représentante.

Mme CATHERINE BOURA (Grèce) a dit la nécessité d'une campagne de sensibilisation au niveau international en matière de prévention de la traite d'êtres humains, ainsi que d'un régime d'identification des victimes. Elle a estimé que la lutte contre ce fléau devait comprendre la traque aux revenus de la traite. Elle a dit que la mise en œuvre d'un cadre juridique de lutte contre la traite serait plus efficace si elle était doublée d'efforts pour identifier, protéger et assister les victimes.

En accord avec les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité, la représentante de la Grèce a souligné la nécessité d'associer plus de femmes et de jeunes aux actions de lutte contre la traite. Elle a précisé que la Grèce, en tant que point d'entrée en Europe de centaines de milliers de migrants et de réfugiés, a créé un bureau national chargé de la lutte contre la traite dépendant du Ministère des affaires étrangères ainsi qu'un mécanisme d'identification national des victimes de la traite.

M. HAU DO SUAN (Myanmar) a indiqué que son pays était partie à la Convention de Palerme, avant de mentionner les grands axes de son plan d'action national visant à combattre la traite d'êtres humains, en vue notamment de protéger les victimes. La paix et la réconciliation nationale figurent parmi les priorités du Gouvernement, a-t-elle dit, ajoutant qu'il avait veillé à dialoguer avec tous les groupes ethniques armés.

« Les récents affrontements qui ont eu lieu dans les États Shan du Nord et Kachin attestent de l'importance de parvenir à la paix. » En conclusion, le délégué du Myanmar a indiqué que son pays, qui enregistre des flux croissants d'investissements étrangers, a pris des mesures visant à lutter contre le travail forcé, conformément aux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

M. DAVID YITSHAK ROET (Israël) a dit l'urgence de protéger les vies des plus vulnérables et de faciliter la réhabilitation des victimes de la traite. Alors que le Moyen-Orient fait face à un niveau de violence sans précédent, avec son corollaire de cruauté, de travail forcé et d'esclavage, le représentant d'Israël a jugé plus qu'opportun la tenue de ce débat du Conseil de sécurité.

Il a aussi dit que la signature du Protocole de Palerme et l'adoption de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité sont des étapes qui vont dans la bonne direction. Il a cité la nomination en Israël d'un coordonnateur national de la lutte contre la traite d'êtres humains dont le rôle consiste notamment à coordonner les activités du Gouvernement et des organisations non gouvernementales. « Nous avons aussi augmenté nos moyens pour démanteler les réseaux de trafiquants et avons alourdi les peines », a insisté le représentant d'Israël, avant de souligner aussi des initiatives novatrices pour localiser, identifier et protéger les victimes.

M. SHAHRUL IKRAM YAAKOB (Malaisie) a dénoncé l'exploitation dont sont victimes les femmes et les filles aux mains d'organisations comme Daech. Devant un tel phénomène, la coopération internationale demeure indispensable, a estimé le représentant, qui a demandé à tous les États Membres de ratifier les instruments pertinents et de mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Il est crucial selon lui que la communauté internationale mobilise des moyens juridiques pour défaire les réseaux criminels, en profitant de l'assistance offerte par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), a préconisé le délégué.

Celui-ci a en conclusion souligné l'importance d'une réintégration harmonieuse des victimes de la traite au sein de leur communauté d'origine, un aspect qui ne doit pas être négligé, a-t-il alerté.

M. ANTHONY BOSAH (Nigéria) a déclaré que la lutte contre la traite d'êtres humains était la priorité du Gouvernement nigérian. Ce dernier la mène par le biais de l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes, a-t-il précisé. Il a dit son appréciation pour les efforts des acteurs humanitaires visant à sensibiliser le public sur les enjeux de la traite, les tactiques employées pour exploiter les victimes et les moyens de les protéger.

Le Protocole de Palerme requiert des États Membres d'apporter un soutien psychologique et social aux victimes, a-t-il dit, avant d'appeler à la mise en œuvre de la résolution 2331 (2016). En conclusion, le délégué a insisté sur les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination dans la promotion des droits humains.

M. FEH MOUSSA GONE (Côte d'Ivoire) a rappelé que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont son pays fait partie, avait régulièrement adopté, depuis 2002, plusieurs plans d'action dont le tout dernier couvre la période 2016-2020. « Ces plans proposent l'adoption de législations nationales pénalisant la traite des personnes, des mesures de protection et d'assistance aux victimes et des campagnes de sensibilisation des populations », a détaillé le représentant.

Celui-ci a ajouté que le Gouvernement ivoirien avait, dans le droit fil de cette stratégie régionale, ratifié, le 25 octobre 2012, la Convention sur la criminalité organisée et souscrit au Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

Abidjan a également adopté la loi no 2010-272 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ainsi que la loi de septembre 2016, contre la traite des personnes, a précisé M. Gone.

M. TOFIG MUSAYEV (Azerbaïdjan) a condamné tout acte lié à la traite des personnes et dit sa détermination à lutter contre un phénomène d'une ampleur préoccupante. Pour lutter contre ce fléau, il faut d'abord honorer nos obligations, a-t-il dit, en appelant à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil.

Le délégué a demandé qu'une attention particulière soit prêtée aux occupations étrangères de territoire, dont les réseaux criminels profitent à plein. Enfin, le représentant de l'Azerbaïdjan a souligné la nécessité de mettre fin à l'impunité et exhorté le Conseil à veiller à ce que paix et justice aillent de pair.

M. JOHN BAPTIST KAYOBOSI (Ouganda) a jugé impératif que les États Membres, avec le soutien de la communauté internationale, développent des mécanismes globaux destinés à promouvoir une approche coordonnée pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Au nombre d'entre elles, le représentant a cité les inégalités criantes dans le monde, la pauvreté, l'occupation étrangère, les discriminations religieuses, de genre et ethniques.

Répondre à de telles causes profondes exigera selon la délégation une approche holistique au phénomène odieux de la traite, avec le soutien du système des Nations Unies dans son ensemble, y compris du Conseil de sécurité.

M. KAREL JAN GUSTAAF VAN OOSTEROM (Pays-Bas) a estimé que la responsabilité nationale et la coopération internationale étaient les clefs d'une approche efficace de la prévention, laquelle requiert au moins trois éléments et d'abord une analyse plus approfondie du mode opératoire des criminels.

Pour mieux comprendre le lien entre la traite d'êtres humains et les groupes terroristes, « nous devons partager des informations plus spécifiques », a dit le représentant, en expliquant que c'est la raison pour laquelle les Pays-Bas plaident pour une meilleure coopération entre les services de renseignement, l'idée étant: « suivez l'argent et vous attraperez les criminels ».

Le deuxième élément est qu'il faut renforcer les efforts contre les réseaux criminels, en intensifiant la coopération internationale dans le contrôle des frontières. Il faut enfin accroître la vigilance, ce qui a poussé les Pays-Bas à nommer un rapporteur indépendant qui étudie la nature et l'ampleur de la traite des personnes et de la violence sexuelle contre les enfants dans le pays et l'impact réel des politiques gouvernementales.

Que peut-on faire dans une situation de conflit? « Nous pouvons, a répondu le représentant, mieux protéger les groupes vulnérables contre la traite et améliorer, ce faisant, la résilience et les perspectives d'avenir des déplacés et des communautés d'accueil, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. » C'est d'ailleurs à quoi s'attèlent les Pays-Bas en Syrie et dans la corne de l'Afrique, a indiqué le représentant qui a conclu sur la lutte contre l'impunité.

Il a appelé les gouvernements, les organisations humanitaires et celles de la société civile à unir leurs forces pour enquêter sur les réseaux criminels et les poursuivre, ce qui exige la mise en place de cadres juridiques qui pénalisent la traite. La communauté internationale, dont l'ONU, doit aider les pays à mettre en place de tels cadres. À cet égard, le représentant a insisté sur la formation des agents de l'ordre et des procureurs, sans oublier les avocats des victimes. Il a d'ailleurs salué le travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en la matière.

M. HOMAYOUNPOUR, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a dit que 3 personnes sur 1 000 étaient victimes de travail forcé. En 2014, 150 milliards de dollars de profits illicites ont été générés par le travail forcé, a-t-il dit. Il a évoqué l'adoption d'un protocole à la Convention no 29 pour renforcer les efforts de lutte contre cette forme d'exploitation.

Les gouvernements doivent mieux protéger les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, a-t-il dit. Enfin, le délégué a indiqué que 13 pays, dont le Royaume-Uni, avaient ratifié le protocole précité et salué le travail de l'« Alliance 8.7 ».

 **À l'intention des organes d'information • Document non officiel.**
